REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 NOVEMBRE 2016

Résumé de séance

Convocation envoyée le	17 Novembre 2016
Nombre de Conseillers Communautaires	32
Nombre de présents	21
Nombre de procurations	6
Nombre de votants	27

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Monsieur Pierre DOURTHE	Président	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Alain BENARD	1er Vice-Président	La Ville-aux-Dames
Monsieur Vincent MORETTE	2ème Vice-Président	Montlouis-sur-Loire
Madame Danièle GUILLAUME	3ème Vice-Présidente	Véretz
Monsieur Janick ALARY	4ème Vice-Président	Azay-sur-Cher
Monsieur Jean-François CESSAC	5ème Vice-Président	Larçay
Monsieur Claude CHARRON	7ème Vice-Président	La Ville-aux-Dames
Monsieur Jean-Marc HEMME	8ème Vice-Président	Véretz
Monsieur Yves PETIBON	Membre du bureau	Larçay
Monsieur Patrick BOURDY	Membre du bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	Membre du bureau	La Ville-aux-Dames
Madame Sophie DUMAGNOU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Claude ABLITZER	Conseiller Communautaire	Azay-sur-Cher
Madame Ghislaine NICOLAS	Conseillère Communautaire	Larçay
Madame Nelly BUCHERON	Conseillère Communautaire	Larçay
Madame Sonia SUUN	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Madame Gisèle BENOIT	Conseillère Communautaire	Véretz
Madame Elisabeth RICHARD-OKONKOWSKA	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Martine SALMON	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Gilles ENGELS	Conseiller Communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Gilles AUGEREAU	Conseiller Communautaire	Véretz

Absents ayant donné procuration :

Madame Carol PASQUET	Azay-sur-Cher	à Janick ALARY	Azay-sur-Cher
Monsieur Claude GARCERA-TRAY	Montlouis-sur-Loire	à Vincent MORETTE	Montlouis-sur-Loire
Madame Marylène MOUSSET	Véretz	à Danièle GUILLAUME	Véretz
Monsieur Fabien COSTE	Montlouis-sur-Loire	à Gilles ENGELS	La Ville-aux-Dames
Madame Christine FOULON	Montlouis-sur-Loire	à Pierre DOURTHE	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Bruno GARREAU	Larçay	à Nelly BUCHERON	Larçay

Absents excusés :

Monsieur Jacky NOURRY	Conseiller Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Vincent AUBER	Conseiller Communautaire	Véretz
Madame Mireille ROUSSEAU	Membre du bureau	Azay-sur-Cher
Madame Christelle FOURNIER	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Rodolphe GODIN	Conseiller Communautaire	Azay-sur-Cher

Secrétaires de séance : Madame Sophie DUMAGNOU et Monsieur Claude ABLITZER

DEL233-2016 AMENAGEMENT NUMERIQUE : SCHEMA DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Siège : 48, rue de la Frelonnerie - CS 70078 - 37270 Montlouis-sur-Loire
Tél. : 02 47 50 80 94 - Télécopie : 02 47 50 79 65
E-mail : siege@cc-est-tourangeau.fr - www.cc-est-tourangeau.fr

VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL
Communauté de communes du site inscrit

➢ **DECIDE** de saisir les conseils municipaux des communes de la Communauté afin qu'ils se prononcent dans les trois mois par délibérations concordantes sur l'autorisation qu'il donne à la Communauté de communes de se retirer du **Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique** sur simple délibération de son conseil communautaire.

➢**DECIDE** de saisir les conseils municipaux des communes de la Communauté afin qu'ils se prononcent dans les trois mois par délibérations concordantes sur l'autorisation qu'il donne à la Communauté de communes d'adhérer au **Syndicat Mixte Ouvert Loir et Cher Numérique** sur simple délibération de son conseil communautaire, comme le permet l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriale.

➢ **APPROUVE** le schéma de déploiement en haut et très haut débit figurant sur la carte jointe en annexe pour la période 2018-2022.

➢**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

	Projet de SDTAN V4 (en M€)	Pourcentage de participation
Délégataire	73,7	30,45%
Etat	65,80	27,19%
Europe (Fonds 2014-2020)	4,7	1,94%
Région (Convention sur 10 ans)	26,38	10,90%
CD 37	33,21	13,72%
EPCI	33,21	13,72%
SIEIL	5	2,07%
Investissement total	242,0 M€	100,0%

Appliqué à notre Communauté de Communes, pour un montant global estimé de 8 450 000 € :

	Projet de SDTAN V4 appliqué à la Communauté de Communes	Pourcentage de participation
Délégataire	2 573 448 €	30,455%
Etat	2 297 555 €	27,190%
Europe (Fonds 2014-2020)	164 099 €	1,942%
Région (Convention sur 10 ans)	921 135 €	10,901%
CD 37	1 159 594 €	13,723%
EPCI	**1 159 594 €**	**13,723%**
SIEIL	174 577 €	2,066%
Investissement total	8 450 000 €	100,0%

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL234-2016 AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE L'URBANISME D'AZAY-SUR-CHER

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **DONNE un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Azay-sur-Cher assorti des remarques suivantes :**

➢ Le projet de Plan Local d'Urbanisme d'Azay-sur-Cher est compatible avec les dispositions du Programme Local de l'Habitat adopté le 29 septembre 2011 et modifié le 05 avril 2015.

➢ Il est précisé que tout projet d'aménagement impactant les voiries communautaires devra respecter le règlement de voirie et tous les travaux sur ces voiries seront à la charge de l'aménageur.

➢ Donner une orientation plus prononcée pour des activités services/tertiaire/artisanat pour le secteur économique du May.

➢ **DIT** que les documents sus-visés sont consultables au siège de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL235-2016 DECISION MODIFICATIVE N°2 2016 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

➢ **ADOPTE** les mouvements prévus par la décision modificative n°2/2016 du budget annexe Zones d'Activités de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau annexée à la présente délibération.

➢ **AUTORISE** le comptable public, par opération d'ordre non budgétaire, à procéder aux écritures nécessaires pour apurer les comptes ne devant pas figurer sur la balance comptable du budget Zones d'Activités. A savoir :

- créditer le compte 1068 pour un montant total de 1 224 336,10 €
- débiter le compte 1321 pour un montant total de 36 529 €
- débiter le compte 1322 pour un montant total de 468 300 €
- débiter le compte 1323 pour un montant total de 50 000 €
- débiter le compte 13241 pour un montant total de 569 507,10 €
- débiter le compte 1346 pour un montant total de 100 000 €
- créditer le compte 181 pour un montant de 800 000 €
- débiter le compte 1641 pour un montant de 800 000 €
- débiter le compte 192 pour un montant de 50 597.39 €
- créditer le compte 1068 pour un montant de 50 597.39 €

- transférer la somme de 301 967.04 € (provenant du compte 2031) sur le compte 3354
- transférer la somme de 4 354.56 € (provenant du compte 2033) sur le compte 3354
- transférer la somme de 401 940.29 € (provenant en partie du compte 2111) sur le compte 3351
- transférer la somme de 5246.20 € (provenant du compte 2151) sur le compte 3355
- transférer la somme de 11854.80 € (provenant du compte 2152) sur le compte 3355
- transférer la somme de 5739.16 € (provenant du compte 21538) sur le compte 3355
- transférer la somme de 1872 € (provenant du compte 2188) sur le compte 3355
- transférer la somme de 669 601.21 € (provenant en partie du compte 2313) sur le compte 3355
- transférer la somme de 530 641.53 € (provenant en partie du compte 2315) sur le compte 3355
- créditer sur le budget Zones d'Activités, le solde du compte 2111, la somme de 74 174.10 € par le débit du compte 1068 pour la même somme.
- créditer sur le budget Zones d'Activités, sur le compte 2313, la somme de 2 881 965.70 € par le débit du compte 1068 pour la même somme.
- créditer sur le budget Zones d'Activités, sur le compte 2315, la somme de 437 181.07 € par le débit du compte 1068 pour la même somme.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité

DEL236-2016 DECISION MODIFICATIVE N°2/2016 DU BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACCUEIL

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

➢ **ADOPTE** les mouvements prévus par la décision modificative n°2/2016 du budget annexe Bâtiments de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau annexée à la présente délibération.

➢ **AUTORISE** le comptable public par opération d'ordre non budgétaire, à procéder aux écritures nécessaires pour transférer du budget principal au budget bâtiment le compte 2132, ne devant pas figurer sur la balance comptable du budget principal. A savoir :

- créditer le compte 1068 pour un montant total de 1 464 441.12 €,
- débiter le compte 2132 pour un montant total de 1 464 441.12 € composé comme suit :

Nature	N°inventaire TBO	Montant
2132	2005BAT3	177 000.09 €
2132	2005BAT3BOUCHERIE	2325.02 €
2132	2007BAT2	601 886.35 €
2132	2007BAT3	681 077.16 €
2132	2007BAT4	2152.80 €
	TOTAL	**1 464 441.42 €**

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL237-2016 DECISION MODIFICATIVE N°3/2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

➢ **ADOPTE** les mouvements prévus par la décision modificative n°3/2016 du budget principal de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau annexée à la présente délibération.

➢ **AUTORISE** le comptable public, par opération d'ordre non budgétaire, à procéder aux écritures nécessaires pour transférer au budget principal les comptes ne devant pas figurer sur la balance comptable du budget Zones d'Activités. A savoir :

- débiter le compte 1068 pour un montant total de 1 224 336,10 €
- créditer le compte 1321 pour un montant total de 36 529 €
- créditer le compte 1322 pour un montant total de 468 300 €
- créditer le compte 1323 pour un montant total de 50 000 €
- créditer le compte 13241 pour un montant total de 569 507,10 €
- créditer le compte 1346 pour un montant total de 100 000 €
- débiter le compte 181 pour un montant de 800 000 €
- créditer le compte 1641 pour un montant de 800 000 €
- débiter le compte 2115, la somme de 74 174.10 € par le crédit du compte 1068 pour la même somme.
- débiter le compte 2315, la somme de 3 319 146.77 € par le débit du compte 1068 pour la même somme.

➢ **AUTORISE** le comptable public, par opération d'ordre non budgétaire, à procéder aux écritures nécessaires pour transférer du budget principal au budget bâtiment le compte 2132, ne devant pas figurer sur la balance comptable du budget principal. A savoir :
- débiter le compte 1068 pour un montant total de 1 464 441.12 €
- créditer le compte 2132 pour un montant total de 1 464 441.12 € composé comme suit :

Nature	N°inventaire TBO	Montant
2132	2005BAT3	177 000.09 €
2132	2005BAT3BOUCHERIE	2325.02 €
2132	2007BAT2	601 886.35 €
2132	2007BAT3	681 077.16 €
2132	2007BAT4	2152.80 €
	TOTAL	**1 464 441.42 €**

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL238-2016 CREATION DE BUDGETS ANNEXES DANS LE CADRE DE LA FUSION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOUVRILLON

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

➢ **PRECISE** la nature des budgets à créer dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau et de la Communauté de Communes du Vouvrillon :

- 1 Budget principal, relevant du plan comptable M14,
- 1 Budget Annexe Déchets Ménagers, relevant du plan comptable M14 et non soumis à la TVA,
- 1 Budget Annexe zones d'activités (ex. CCV) relevant du plan comptable M14 et soumis à la TVA,
- 1 Budget Annexe zones d'activités (ex. CCET) relevant du plan comptable M14 et soumis à la TVA,
- 1 Budget Annexe location bâtiments d'accueil du plan comptable M14 et soumis à la TVA.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL239-2016 RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES RELATIF AUX COMPETENCES TOURISME ET TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **PREND ACTE** des conclusions de la Commission d'évaluation des charges relatives au transfert à la Communauté de Communes, de la compétence tourisme.

➢ **PREND ACTE** du principe et des conditions de transfert à la Communauté de Communes des terrains municipaux situés en ZAE.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.
Abstention : 1 (Elisabeth RICHARD-OKONKOWSKA)

DEL240-2016 MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **DECIDE** de modifier l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau aux cinq communes membres, selon le tableau ci-joint.

Attribution de compensation au 1er janvier 2017

	Montlouis	Larçay	La Ville aux Dames	Véretz	Azay-sur-Cher	TOTAL
Attribution de compensation	**670 045,79 €**	**215 625,28 €**	**426 169,68 €**	-48 672,17 €	**288 762,25 €**	**1 551 930,83 €**
Révision des Charges transférées 06/10/2016						
Tourisme	-44 825,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nouvelle attribution de compensation	**625 220,22 €**	**215 625,28 €**	**426 169,68 €**	-48 672,17 €	**288 762,25 €**	**1 507 105,26 €**

➢ **PRECISE** que le montant des attributions de compensation sera notifié aux communes avant le 15 Février 2017.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL241-2016 CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES FOUGEROLLES AVEC LA SET APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL 2015

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité présenté par la SET pour la Convention Publique d'Aménagement de la Zone d'Activité des Fougerolles, et plus particulièrement le bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2015, tel que présenté dans l'annexe ci-jointe.

➢ **PRECISE** que ce bilan présenté en annexe fait apparaître :

1) Concernant le réalisé de l'année 2015

Ce bilan présenté en annexe fait apparaître pour le réalisé de l'année 2015, un solde positif de 237 000 € pour 306 000 € de charges HT, dont le poste le plus important (208 000€) correspond au solde des facturations relatives aux travaux du giratoire, et 543 000 € HT de produits constitués par les ventes de terrains du 1er lot de Cap West et de l'implantation de la société Goinard.

Après remboursement anticipé de l'emprunt pour un montant de 100 000 €, le solde de trésorerie de l'année 2015 est positif de 184 000 €.

2) Pour le résultat cumulé de l'opération au 31 décembre 2015

Le résultat cumulé de l'opération au 31 décembre 2015, fait apparaître un solde positif de 530 000 € HT, pour :

- 5 770 000 € HT de charges avec postes suivants : 2 724 000 € de travaux, 1 654 000 € d'acquisitions foncières, 211 000 € d'honoraires sur travaux maîtrise d'œuvre, 247 000 € de frais financiers sur emprunt, 668 000 € honoraires de rémunération SET, 102 000 € d'études, 92 000 € de divers/imprévus et 72 000 de frais financiers.

- 6 300 000 HT de produit, constitué des cessions de terrains pour 5 851 000 €, de participations pour 160 000 €, de subventions du Contrat de Pays Loire Touraine pour 196 000 €, de produits financiers de 34 000 €, et autres produits pour 59 000 €.

Le solde de trésorerie de l'opération cumulé à fin 2015 est positif de 978 000 €.

3) Les prévisions pour 2016

Elles s'établissent de la façon suivante :

- En produits à 703 000 € HT constitués pour l'essentiel de trois cessions de terrains d'une surface cumulée de 15 673 m² : 2ème lot Cap West, extension Bénard Cuisines et implantation de la société Icare System.
- En charges à 102 000 € HT dont les principaux postes de dépenses suivants : 60 000 € de fonds de concours, 23 000 € de maîtrise d'ouvrage et 15 000 € de divers/imprévus.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.
Abstention : 3 (Alain BENARD, Claude CHARRON, Elisabeth RICHARD-OKONKOWSKA)

DEL242-2016 CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE LA ZAC QUALIPARC AVEC LA SET APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL 2015

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité effectué par la SET pour la CPA de la ZAC QUALIPARC, et plus particulièrement le bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2015, tel que présenté dans l'annexe ci-jointe.

➢ **PRECISE** que ce bilan présenté en annexe fait apparaître :

1) Réalisé de l'année 2015, 1ère année de la concession.

Ce bilan présenté en annexe fait apparaître pour le réalisé de l'année 2015, un solde négatif de 4000 € soit 4000 € de charges HT relatives à des dépenses d'études de maîtrise d'œuvre urbaine.
Le solde de trésorerie est négatif de 5000 € du fait de mouvements financiers de récupération de TVA.

2) Résultat cumulé de l'opération au 31 décembre 2015

Le résultat cumulé de l'opération au 31 décembre 2015, fait apparaître les mêmes résultats que le réalisé de l'année 2015, celle-ci étant la 1ère année de démarrage de la concession, il n'y a pas de cumul.

3) Les prévisions pour 2016

Elles s'établissent de la façon suivante :

- Il n'y a pas de recette enregistrée sur l'année 2016,
- Les charges s'élèvent à 103 000 € HT dont 25 000 € d'études préalables (maîtrise d'œuvre urbaine, loi sur l'eau...), 25 000 € d'honoraires sur travaux (marché de conception urbaine/AVP-DMP et conception/réalisation d'un bâtiment tertiaire), 23 000 € d'honoraires de rémunération (études, gestion administrative et financière), et 30 000 € de divers/imprévus (débroussaillages, archéologie, reprocopie, publicité...)

Le solde de trésorerie cumulé est négatif de 107 000 €. La mise en place d'un emprunt de 700 000 € est prévu en 2017.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.
Abstention : 1 (Elisabeth RICHARD-OKONKOWSKA)

Départ de Monsieur Jean-Bernard LELOUP (pouvoir à Monsieur Claude CHARRON)

DEL243-2016 VENTE COMPLEMENT DE TERRAIN DE 239 M² PAR LA CCET SUR LA ZONE D'ACTIVITES DES BROSSES III A LA SOCIETE CASTEL IT

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la vente par la CCET à la société CASTEL IT représentée par la SCI LCX, d'un complément de terrain à bâtir de 239 m², situé sur le site d'activité des Brosses III à Larçay, **cadastré** 204 sur le nouveau document d'arpentage,

- **PRECISE** que la vente sera consentie et acceptée au prix principal de 5 138.50 € HT, soit sur la même base de prix qu'à l'acquisition le 30 mars 2016, de la première parcelle de 4 462 m² cadastrée ZE 197 et 198,

- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre à charge de la CCET,

- **PRECISE** que l'avis des Domaines avait été sollicité le 30 octobre 2015,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau, ou son représentant, le Vice-Président en charge du développement économique, à signer l'acte authentique qui sera établi et publié aux frais de l'acquéreur par la SCP Michaud à Montlouis-sur-Loire, avec la participation éventuelle du notaire de l'acquéreur.

- **DIT** que cette recette provenant de la vente sera inscrite au budget annexe des zones d'activités de la CCET.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL244-2016 CONTRIBUTION AU DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PROFIT DE LA SOCIETE ICARE SYSTEM

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 15 000 € à la SCI DJR qui portera l'investissement pour le développement de la Société ICARE SYSTEMS, pour l'acquisition d'un terrain de 2800 m² et la construction d'un bâtiment sur la ZA des Fougerolles, sur la base d'une dépense éligible de 526 180 € HT,

- **PRECISE** que cette subvention correspond à la contribution de la collectivité d'accueil de l'entreprise, en complément de celle du Conseil Général d'Indre-et-Loire, soit pour un montant total cumulé de 30 000€ HT.

- **PRECISE** que la CCET sera amenée, pour le versement de l'aide financière, à viser la convention d'attribution de la subvention versée par le Conseil Départemental pour son compte à l'entreprise.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant le Vice-Président en charge du Développement économique à signer les pièces et documents nécessaires.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL245-2016 CONTRIBUTION DE LA CCET AU DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PROFIT DE LA SOCIETE ALPHA TEST

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 15 000 € à la SCI D3G qui portera l'investissement lié au développement de la Société ALPHA-TEST, pour l'acquisition d'un terrain de 5857 m² sur la ZA des Fougerolles et la construction d'un bâtiment,

- **PRECISE** que cette subvention correspond à la contribution de la collectivité d'accueil de l'entreprise, en complément de celle du Conseil Général d'Indre et Loire, soit pour un montant total cumulé de 30 000€,

- **PRECISE** que sur un montant total d'investissement de 1 500 000 € HT, la dépense éligible retenue est de 187 424 € HT,

- **PRECISE** que la CCET sera amenée, pour le versement de l'aide financière, à viser la convention d'attribution de la subvention versée par le Conseil Départemental pour son compte à l'entreprise.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant le vice-président en charge de l'économie du Territoire à signer les pièces et documents nécessaires.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL246-2016 CONTRIBUTION DE LA CCET AU DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PROFIT DE LA SOCIETE CHARPENTES TRADITIONNELLES DE TOURAINE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 15 000 € à la SCI LACOUAILLE qui portera l'investissement pour le développement de la Société Charpentes Traditionnelle de Touraine, pour l'acquisition d'un ensemble immobilier dont la dépense éligible porte sur 190 452 € HT,

- **PRECISE** que cette subvention correspond à la contribution de la collectivité d'accueil de l'entreprise, en complément de celle du Conseil Général d'Indre et Loire, soit pour un montant total cumulé de 30 000€,

- **PRECISE** que la CCET sera amenée, pour le versement de l'aide financière, à viser la convention d'attribution de la subvention versée par le Conseil Départemental pour son compte à l'entreprise.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant le vice-président en charge de l'économie du Territoire à signer les pièces et documents nécessaires.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL247-2016 CONTRIBUTION DE LA CCET AU DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PROFIT DE LA SOCIETE MAE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 15 000 € à la SCI PAMADE qui portera l'investissement pour le développement de la Société MAE, pour l'acquisition d'un terrain de 15 000 m² sur la ZA du Bois-de-Plante sur la base d'une dépense éligible de 327 000 € HT,

➢ **PRECISE** que cette subvention correspond à la contribution de la collectivité d'accueil de l'entreprise, en complément de celle du Conseil Général d'Indre-et-Loire, soit pour un montant total cumulé de 30 000 €,

➢ **PRECISE** que la CCET sera amenée, pour le versement de l'aide financière, à viser la convention d'attribution de la subvention versée par le Conseil Départemental pour son compte à l'entreprise.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer les pièces et documents nécessaires.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL248-2016 ATTRIBUTION DU MARCHE 2016/41 – NETTOYAGE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de nettoyage des ALSH et des salles périscolaires avec la société SAINES NETTOYAGE sis à Tours pour un montant annuel de 72 149,23 €HT :

- La tranche ferme égale à 39 853,22 € HT,
- La tranche conditionnelle n°1- ALSH de LVAD égale à 20 844,81 € HT,
- La tranche conditionnelle n°2- ALSH d'AZAY égale à 11 451,20 € HT.

➢ **PRECISE** que la signature du Président interviendra suite au rejet de référé(s) précontractuels qui pourraient être engagé(s).

➢ **PRECISE** que le montant de ce dit marché s'élève à 86 579,08 € TTC par an, soit 404 035,97 €TTC sur les 56 mois du contrat qui commence à compter du 1er février 2017.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.
Abstention : 1 (Elisabeth RICHARD-OKONKOWSKA)

DEL249-2016 ATTRIBUTION DU MARCHE 2016/45 – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de traitement des déchets ménagers et assimilés avec la société Suez Environnement.

➢ **PRECISE** que le montant de ce dit marché sur deux ans s'élève à 694 212 € HT.

Le Conseil de Communauté vote à la majorité.
Pour : 24
Contre : 2 (Gilles Engels, Fabien COSTE)
Abstention : 1 (Elisabeth RICHARD-OKONKOWSKA)

DEL250-2016 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE A LA CANTINE DE LARCAY – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2016

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **SOLLICITE** auprès de la commune de Larçay, un fonds de concours relatif au financement d'un ordinateur portable à hauteur de 50 % de la dépense engagée soit 260.18€ TTC.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

DEL251-2016 INSTAURATION D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE : PROTOCOLE D'ASSISTANCE MEDICALE A PROCREATION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➢ **DECIDE** d'instaurer une autorisation spéciale d'absence de deux jours par agent dans le cadre d'un protocole d'assistance médicale à procréation.

➢ **PRECISE** que cette autorisation sera accordée à l'agent sous condition de justificatifs.

➢ **PRECISE** que cette autorisation est renouvelable à chaque protocole.

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Montlouis-sur-Loire, le 29 Novembre 2016

Pierre DOURTHE,
Président de la Communauté
de Communes de l'Est Tourangeau